

sé. Ceux d'entre nous qui ont été si souvent charmés par l'éloquence de celui qui a appuyé la motion ont eu le plaisir d'entendre un discours qui demeurait à la hauteur de ses meilleures réalisations. Sa facilité d'expression, son esprit subtil, sa longue expérience et sa prudence pour toutes choses ayant trait au Canada, de même que son attachement à son pays, tout cela s'alliait dans un discours que tous les sénateurs ont grandement apprécié.

Depuis la dernière session, honorables sénateurs, le vicomte Alexander de Tunis a demandé qu'on abrège son mandat de gouverneur général du Canada. Il a accepté le poste de ministre de la Défense dans le cabinet de M. Churchill. La nomination de lord Alexander au poste de gouverneur général du Canada avait été saluée avec enthousiasme par les Canadiens, tout particulièrement à cause du très grand prestige que lui conféraient ses éminents états de service à titre de chef militaire pendant la guerre. A nos sentiments de respect et d'admiration se joignent bientôt ceux d'une réelle affection. Lord Alexander se plia sans peine à nos coutumes et sa charmante épouse et sa famille le firent avec autant de grâce que lui. J'ai eu le plaisir de l'accompagner lors de son voyage à Halifax et je puis dire que mes regrets étaient des plus sincères lorsque je lui dis adieu. Qu'il nous soit permis d'espérer qu'il puisse nous visiter bientôt et souvent.

Au très haut poste que vient de quitter le vicomte Alexander, feu Sa Majesté, sur la recommandation du gouvernement canadien, a bien voulu désigner un Canadien éminent, le très honorable Vincent Massey. Homme d'État et diplomate, éducateur et mécène, M. Massey incarne la dignité, la distinction et la vaste expérience qui le rendent tout à fait apte à remplir avec grâce et compétence ses hautes fonctions. Ce n'est pas la moindre de ses qualités de connaître si bien et d'aimer tous les us et coutumes des Canadiens; et nous sommes fiers, à titre de Canadiens, qu'il en soit ainsi.

Il est de tradition, honorables sénateurs, que le chef de l'opposition parle immédiatement après les motionnaires de l'Adresse. Je tiens à relever en particulier certains points qu'il a soulignés et sur lesquels je n'ai pu que griffonner quelques notes.

Je n'oppose pas d'objections sérieuses à plusieurs des déclarations de mon honorable ami de l'opposition. Mais j'ai compris que la plupart de ses observations étaient conformes à l'attitude générale de l'opposition officielle, au Canada, à propos des finances de l'État. La question qui semble le plus désorienter l'opposition, au pays, c'est que les états provisoires à propos des finances sont

non seulement favorables, mais sont encore meilleurs que ne l'avait prévu le ministre des Finances il y a presque un an. On dirait que ces faits sont de nature à alerter l'opinion publique. A titre de libéral et sans doute de porte-parole de la majorité des libéraux à la Chambre, je ne saurais attacher d'importance à cet énorme "crime" qui, à la lumière des circonstances, a provoqué cette situation favorable.

Je n'ai pas une aussi longue expérience parlementaire que certains de mes collègues, mais je me souviens de questions politiques qui remontent presque à l'aube du siècle. Tout au long de cette période, une tradition du parti libéral occupe le premier plan (de fait, c'était presque un fétiche); d'après cette tradition, un gouvernement ne saurait commettre de crime plus grave que de négliger la cassette de l'État. Je me souviens que dans ma jeunesse j'ai agité des drapeaux et poussé des vivats quand les journaux nous apprenaient que M. Fielding, ou quelqu'un d'autre, avait annoncé un excédent dépassant, sans doute, les prévisions du budget. Je ne crois pas qu'un ministre des Finances, fût-il libéral, pourrait faire autre chose qu'une estimation (simple conjecture fondée sur des renseignements) raisonnable et modérée, même en temps normaux. Toutefois, en des conjonctures extraordinaires comme celles que nous traversons, il faut y regarder de bien plus près. J'affirme même que depuis des années la caractéristique qui permet de distinguer les partis de vieille date tient à ce qu'en matière de finances les libéraux ont peut-être montré plus de compétence que leurs adversaires politiques. J'ajoute que s'il fallait choisir un des éléments du succès du libéralisme aux urnes, depuis l'aube du siècle, c'est que la plupart des Canadiens croient d'abord que les finances du pays sont plus en sécurité aux mains d'un gouvernement libéral qu'à celles des conservateurs.

Nos amis de l'opposition peuvent s'écrier: "Fort bien, mais il faut aussi tenir compte de la chance." Admettons que, tout comme dans la conduite des affaires de toute entreprise, la chance joue un certain rôle quand il s'agit d'organiser les finances de l'État. En tout cas, une saine administration financière de la part de l'État est la base de l'activité commerciale, puisqu'elle suscite la confiance du commerce en général envers notre régime d'entreprise privée. Les particuliers demeurent parfaitement libres de se livrer au genre de commerce qui les intéresse, compte tenu de leurs aptitudes en vue d'obtenir les fonds qu'il leur faut. Un programme sain de la part de l'État compte pour beaucoup à cet égard. Pour être bref, un tel programme constitue la base du commerce de